
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 6 août 2020 à 11 h
en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ABDELHAQ SARI

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Katherine Durocher, chef de division - permis et inspections
Mme Céline Pelletier, chargée de communications
M. David Ross, chef de division - urbanisme,
M. Pierre Thouin, chef de division - opérations
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

Était aussi présent :

M. François Purcell, chef de cabinet
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat

M. Abdelhaq Sari, maire d'arrondissement suppléant, souhaite la bienvenue aux citoyens.

M. Sari présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel.

M. Sari offre ses condoléances au peuple Libanais suite à la destruction partielle de la ville de Beyrouth.

M. Abdelhaq Sari, maire d'arrondissement suppléant, déclare la séance ouverte.

CA20 10 202

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 août 2020, à 11 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient déposés les avis de convocation;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 août 2020, à 11 h.

Adopté à l'unanimité.

CA20 10 203

Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'année 2020, pour l'animation de sa programmation annuelle à la Maison culturelle et communautaire et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 155 467 \$, pour l'année 2020, à Un itinéraire pour tous pour le projet Programmation des activités, secteur mobilisation, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1174988004

CA20 10 204

Accorder une contribution financière de 88 847 \$ à Café Jeunesse Multiculturel afin de réaliser le projet Prévention Urbaine de Médiation et d'Action pour la période du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 88 847 \$ à Café Jeunesse Multiculturel afin de réaliser le projet Prévention Urbaine de Médiation et d'Action pour la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 de la Ville de Montréal;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208876001

CA20 10 205

Modifier la résolution CA20 10 177 afin d'autoriser M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à déposer une demande de subvention au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques / Volet 1 - Étude de pré faisabilité d'un projet de restauration ou de création, dans le cadre du projet de réhabilitation des berges au parc Aimé-Léonard.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA20 10 177 afin d'autoriser M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à déposer une demande de subvention au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques / Volet 1 – Étude de pré faisabilité d'un projet de restauration ou de création, dans le cadre du projet de réhabilitation des berges au parc Aimé-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1208544007

CA20 10 206

Autoriser, pour le 11439, avenue des Récollets, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'une dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-10.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisé, pour le 11439, avenue des Récollets, le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'une dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1205995007

CA20 10 207

Autoriser, pour le 3435, rue de Mont-Joli, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'une dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-10.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisé, pour le 3435, rue de Mont-Joli, le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'une dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1203827004

CA20 10 208

Autoriser, pour le 3435, rue de Mont-Joli, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'un usage conditionnel (article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-10.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisé, pour le 3435, rue de Mont-Joli, le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'un usage conditionnel (article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1203827005

CA20 10 209

Abroger la résolution CA20 10 131 ayant pour objet de suspendre l'application des articles 29 et 29.1 du Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit abrogée la résolution CA20 10 131 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1207987002

CA20 10 210

Nommer M. Adam Bilodeau, à titre d'agent-conseil en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 septembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Que soit nommé M. Adam Bilodeau (matricule : 100235902), à titre d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310 - poste : 78558), groupe de traitement : FM05, à la Division des ressources humaines de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 septembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1204346001

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049, les citoyens pouvaient transmettre leurs questions par téléphone ou par courriel à tout moment avant la séance. Aucune question n'a été reçue.

À 11 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. Abdelhaq Sari, maire d'arrondissement suppléant, déclare la séance levée.

M. Abdelhaq Sari
maire d'arrondissement suppléant

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 31 août 2020.